

Communiqué transmis à la presse fin mai 1993

Non à l'Etat bernois

LORSQUE l'Etat de Berne révisé sa charte fondamentale, le Jura et les Jurassiens sont les grands perdants. L'histoire le démontre. Inexorablement, nous avons dû sans discussions possibles obtempérer au verdict du plus fort. Il y a cent ans jour pour jour, le 4 juin 1893, les Jurassiens rejetaient la Constitution bernoise soumise au vote par 9984 voix contre 2189. Cette dernière leur était pourtant imposée par le reste du canton. Au lendemain du scrutin, le journal "Le Jura" de Porrentruy soulignait que les Bernois par leur vote ont anéanti et foulé aux pieds les droits et les libertés garanties aux Jurassiens par l'Acte de Réunion. Ainsi en sera-t-il de même le 6 juin prochain.

La constitution que l'on doit voter est celle d'un Etat qui nous est étranger. Nous aurions à ignorer ce vote s'il n'avait pour nous de graves conséquences. Accepter ce nouveau texte constitutionnel, c'est légaliser une germanisation programmée de nos districts en permettant entre autres d'ouvrir dans le Jura Sud des écoles allemandes et de légaliser celles existantes, c'est faire fi de la notion de peuple jurassien pourtant inscrite dans la constitution bernoise en 1950, et c'est aussi voir les droits du peuple, nos droits, s'évanouir car l'augmentation du nombre de signatures requis pour le dépôt d'une initiative ou d'un référendum nous rend ces droits pratiquement inaccessibles.

Comme nos aïeux, nous refuserons donc la constitution bernoise. Ce "non" marquera aussi notre ferme volonté de quitter Berne.

Groupe Bélier